

# Conditions Générales d'Utilisation de Service à distance

En vigueur au 1er juin 2023

## PREAMBULE

Develop'it a pour activité le développement, l'édition et la commercialisation de progiciel de gestion de l'information et la fourniture de prestations de services associées.

Il appartient au Client d'évaluer de façon extrêmement précise ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation au Progiciel et de s'assurer qu'il dispose de la compétence nécessaire pour l'utilisation du Progiciel en mode Service à distance.

Le Client reconnaît avoir choisi le Progiciel cité dans le Bon de commande après :

- avoir eu la possibilité de solliciter Develop'it pour une présentation détaillée du Progiciel ;
- avoir pu obtenir toutes informations ou Documentation lui permettant d'apprécier l'adéquation des fonctionnalités du Progiciel avec ses besoins, son organisation et son système informatique en place (matériels et logiciels) ;
- s'être assuré des compétences de son personnel pour une utilisation du Progiciel en mode Service à distance.

## ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Ces définitions sont libellées avec une majuscule et s'entendent au singulier comme au pluriel.

**Anomalie** : désigne un dysfonctionnement reproductible du Progiciel par Develop'it empêchant son utilisation conformément à la Documentation.

**Application hébergée** : désigne le(s) Progiciel(s) désignés à l'Annexe que le Client, en contrepartie d'une redevance, pourra utiliser à distance dans le cadre des services SaaS pendant la durée du Contrat.

**Client** : désigne toute personne physique ou morale qui achète ou émet le souhait d'acheter les produits/services vendus par la société Develop'it.

**Contrat** : désigne les présentes Conditions Générales ainsi que les Bons de commande émis par Develop'it signés par un représentant légal du client.

**Documentation** : désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi du Progiciel. Elle est fournie sous forme électronique en langue française. Toute autre documentation est exclue du cadre du présent Contrat, notamment la documentation commerciale et la documentation de formation.

**Données à caractère personnel** : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable.

**Personne concernée** : désigne la personne à laquelle se rapportent les données qui font l'objet du Traitement.

**Plate-forme d'Exploitation** : Ce terme désigne l'ensemble des matériels, Progiciel, système d'exploitation, base de données et environnement fournis par Develop'it sur lesquels sera effectuée l'exploitation du Progiciel.

**Progiciel** : désigne les programmes informatiques développés par Develop'it en vue d'être utilisés par un client ou par un ensemble de clients.

**Réversibilité** : Permet au Client de récupérer l'ensemble de ses données.

**Service** : désigne le service objet du Contrat.

**Service à distance (SaaS - Software as a Service)** : désigne le mode d'exploitation de l'Application hébergée par lequel le Client va accéder de manière sécurisée, à l'ensemble de ladite Application qui est hébergée sur un serveur, extérieur, pour l'ensemble des Utilisateurs du Progiciel, et accéder aux services associés.

**Traitement** : désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données à caractère personnel.

**Utilisateur** : désigne une personne physique ayant accès au Progiciel.

## ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Develop'it : concède au Client un droit personnel, non cessible et non exclusif d'utilisation de l'Application hébergée ; fournit le matériel et les infrastructures d'hébergement de la Plate-forme d'Exploitation ; fournit au Client les services d'assistance et de maintenance associés à cette Application hébergée ; ainsi que les obligations de chacune des parties dans le cadre de la souscription desdits services, les modalités tarifaires et de reconduction.

## ARTICLE 3 - DUREE DU CONTRAT ET RENOUELEMENT

Le Contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de la date de facturation de la redevance.

Le Contrat est reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois à chaque date anniversaire, sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux (2) mois avant l'expiration de la période en cours.

## ARTICLE 4 - REDEVANCE

La redevance initiale pour le droit aux Services à acquitter par le Client sera déterminée dans le Bon de commande en fonction du nombre d'Utilisateurs désignés par le Client et des options choisies d'un commun accord dans le cadre du Contrat.

## ARTICLE 5 - TARIFS

Develop'it s'accorde le droit de maintenir inchangés ou de réviser ses tarifs annuellement au 1<sup>er</sup> janvier, avec application de cette révision à compter du renouvellement de la redevance du Progiciel.

Les tarifs sont révisés sur la base de la variation de l'indice SYNTEC (Chambres syndicale des SSII et éditeurs de logiciels

publié notamment sur le site <https://syntec-numerique.fr> mesurée entre les deux périodes de révision et majorée de 3%. Au cas où la variation de l'indice SYNTEC serait négative, l'augmentation de la redevance sera de 3%.

Un frais de gestion administrative dont le montant est précisé dans le Bon de commande est appliqué sur les ventes hors France (participation aux frais de gestion et aux frais financiers).

Develop'it s'engage à envoyer un courriel précisant les révisions tarifaires à l'adresse de référence communiquée par le client au moins un (1) mois avant la révision tarifaire.

## ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures de redevance, à la souscription initiale ou au renouvellement, sont émises annuellement, à terme à échoir, payables à trente (30) jours à compter de la date de la facture.

Les prestations de services complémentaires réalisées par Develop'it sont facturées chaque fin de mois et payables à trente (30) jours à compter de la date de facture.

A défaut de règlement des factures à l'échéance, les sommes impayées donnent lieu, sans mise en demeure préalable, à la facturation d'intérêts de retard calculés par jour de retard et sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce. Ces intérêts courent à compter du jour suivant l'échéance de paiement et jusqu'au jour du paiement.

En outre, en cas de retard de paiement par le Client, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €) sera due de plein droit par ce dernier. Une indemnisation complémentaire sera réclamée par Develop'it, dès lors que les frais de recouvrement effectivement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire précitée.

La redevance de droit d'utilisation ainsi que toutes les autres sommes dues au titre des présentes sont indiquées hors TVA, droits de douane, retenues à la source et hors toutes taxes applicables, lesquelles sont à la charge du Client.

Dans l'hypothèse où il existerait une retenue à la source, des droits de douane ou une taxe d'importation, le Client paiera ces taxes aux autorités fiscales compétentes et adressera spontanément à Develop'it la preuve de leur paiement.

En outre, et sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts par toute voie de droit, ni de son droit de résilier le Contrat, en cas de non règlement trente (30) jours au-delà du terme de paiement convenu, malgré mise en demeure restée infructueuse, Develop'it se réserve le droit de suspendre ses obligations au titre des présentes, y compris l'accès au Progiciel, jusqu'à complet règlement du principal, des pénalités, des frais de rétablissement des Services et des intérêts.

Les frais de rétablissement des Services seront facturés au Client sur la base du tarif en vigueur au moment du rétablissement ; à titre indicatif, il est indiqué que ces frais sont d'un montant forfaitaire correspondant à une journée d'activité sous réserve que les Données du Client soient toujours disponibles.

Aucune compensation ne pourra intervenir sans l'accord préalable et par écrit de Develop'it.

Cette suspension n'entraîne aucune modification du montant de la redevance qui reste due pour toute la période en cours.

Les Services reprendront dès que la cause de suspension aura été supprimée, sans prolongation de la période en cours.

## ARTICLE 7 - RESILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties au Contrat à l'exécution de ses obligations, et à défaut pour cette Partie d'y remédier, son cocontractant pourra résilier le présent contrat par lettre recommandée trente (30) jours après une mise en demeure, notifiant les manquements constatés, restée infructueuse.

En cas de non-paiement par le Client d'une facture à son échéance relative aux présentes, Develop'it se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans suite pendant trente (30) jours.

Toutes les sommes versées avant la résiliation, resteront acquises à Develop'it en contrepartie de la prestation fournie antérieurement.

En cas d'une résiliation anticipée de Contrat, décidée unilatéralement par le Client, le Client devra verser la totalité des mensualités restantes à courir jusqu'au terme du Contrat, exigible immédiatement à la date de résiliation.

Develop'it sera, en outre, en droit de réclamer, devant toutes juridictions compétentes, le montant des sommes dues avant la résiliation, sous réserve de tous autres dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

## ARTICLE 8 - DROITS D'UTILISATION

Le droit d'utiliser le Progiciel est accordé par Develop'it au Client pour la durée du Contrat.

Le Progiciel doit être utilisé conformément aux stipulations du Contrat, ainsi qu'aux prescriptions et consignes d'utilisation, de sécurité et de bon fonctionnement contenues dans la Documentation présentée au Client.

Le Progiciel devra être utilisé conformément à l'usage pour lequel il a été conçu, pour les seuls besoins propres du Client, dans la limite du nombre d'Utilisateurs convenu.

Le Client s'engage à solliciter Develop'it pour obtenir un devis complémentaire s'il a besoin de créer des Utilisateurs au-delà du nombre maximum figurant au Contrat. En cas de dépassement constaté par Develop'it du nombre maximum d'Utilisateurs figurant au Contrat, le Client deviendra immédiatement redevable envers Develop'it d'une redevance supplémentaire au tarif en vigueur.

Develop'it alloue au Client une capacité maximale de 1 Go d'espace disque pour y stocker les Données personnelles du Client. S'il souhaite augmenter cette capacité, le Client s'engage à solliciter Develop'it pour obtenir un devis complémentaire sur la base du tarif en vigueur.

Toute utilisation non expressément autorisée par Develop'it au titre du Contrat est illicite, conformément à l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit au Client de procéder à :

- toute forme d'utilisation du Logiciel ou de la Documentation de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un progiciel ou d'un progiciel similaire, équivalent ou de substitution ;

- toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel ou de la Documentation au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit, ou de le confier à un prestataire quelconque dans le cadre d'une externalisation sauf en cas d'accord préalable écrit de Develop'it ;
- toute utilisation pour un traitement non autorisé par Develop'it.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DE DEVELOP'IT

Develop'it s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques conformes à l'état de l'art pour assurer la sécurité physique et logique des serveurs et réseaux qui sont sous sa responsabilité et son contrôle.

Develop'it s'engage à :

- Assurer la sécurité, la protection et la confidentialité des données échangées aux moyens des services qu'elle propose ;
- Mettre en place un contrôle d'accès aux locaux dans lesquels sont effectuées les prestations, ceci afin d'éviter toute intrusion ;
- Gérer les éventuels incidents de fonctionnement survenant dans sa sphère en garantissant aux Utilisateurs de son système une assistance.

## ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à faire respecter le présent Contrat par l'ensemble des Utilisateurs.

Le Client s'engage à :

- Disposer de l'environnement et de l'équipement technique nécessaire à la mise en place et au bon fonctionnement de la Plate-forme d'exploitation (anti-virus, certificats électroniques adaptés, systèmes d'exploitation et navigateurs compatibles...) et respecter les pré-requis techniques (présents et futurs) afin d'éviter des conséquences dommageables telles que ralentissements, blocages, altérations des données,
- Assumer l'entière responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de la légalité des données qu'il transmet à Develop'it dans le cadre du(des) service(s) souscrit(s). En particulier, compte tenu de l'usage autorisé du service par le Client, celui-ci s'interdit d'envoyer ou de stocker des données à caractère non professionnel et plus généralement des données à caractère illicite, obscène, diffamatoire ou des données illégales ou en violation du droit d'un tiers, de la protection des mineurs ou de la vie privée,
- Ne pas distribuer le service, l'exploiter à des fins commerciales, le mettre à disposition d'un tiers ou le louer ;
- Ne pas altérer ou perturber l'intégrité ou l'exécution du service ou des données qui y sont contenues ;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé au service ou aux systèmes ou réseaux qui lui sont associés ;
- Informer dans les meilleurs délais Develop'it de tout changement d'interlocuteur et/ou de toute modification des informations le concernant, renseignées sur le devis, le bon de commande et/ou la facture.

## ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Develop'it déclare détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la conclusion du Contrat.

Le droit d'utilisation accordé par Develop'it par le Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du

Client. L'Application hébergée reste la propriété de Develop'it, quels que soient la forme, le langage, le support du programme ou la langue utilisée. En conséquence, le Client s'interdit tout acte, pouvant avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de Develop'it sur le Progiciel, qui est notamment protégé par le Code de la propriété intellectuelle.

## ARTICLE 12 - ACCES AU PROGICIEL

L'accès au Progiciel ne peut s'effectuer qu'au travers du réseau Internet et nécessite au préalable une connexion audit réseau à l'adresse Internet communiquée au Client.

Develop'it s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant au Client un accès fiable et rapide au Service en ligne 24h/24, 7j/7, sauf interruption pour maintenance, mise à jour des services, arrêt accidentel du serveur ou cas de force majeure. Develop'it veillera à prévenir le Client au moins 48 heures à l'avance d'une interruption prévisible de service.

Le Client sera seul responsable de sa connexion au réseau Internet et de tous les frais associés notamment les communications téléphoniques.

En cas de non-paiement d'une facture adressée au Client relative aux présentes, Develop'it se réserve le droit d'interrompre l'accès au Progiciel de plein droit dans les dix (10) jours après la date de fin de ce Contrat.

## ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

Le Client est informé que Develop'it n'est pas responsable de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à Internet, même lorsque le fournisseur d'accès à Internet est préconisé par Develop'it.

La responsabilité de Develop'it ne saurait être engagée pour les difficultés d'accès aux services du fait de la saturation des réseaux.

Le service est utilisé sous les seuls directions, contrôle et responsabilité du Client.

Il est expressément spécifié que Develop'it est tenue à une obligation de moyens dans le cadre des présentes. Develop'it ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des vitesses d'accès, ou de ralentissements externes, ou d'indisponibilité du serveur, quand cette indisponibilité est due à des cas de force majeure ou à des défaillances du réseau public de télécommunications, ou à des pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs, ou à des interruptions temporaires pour cause de maintenance.

En aucun cas, Develop'it ne pourra être tenue pour responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage indirect tel que perte d'exploitation, perte de bénéfice ou d'image ou de toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les services par le Client ainsi que toute perte ou détérioration d'informations pour lesquelles Develop'it ne peut être tenue pour responsable. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Develop'it, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Develop'it au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder le montant de la redevance

perçue par Develop'it, au titre du Service, pour la période de douze (12) mois en cours lors de la survenance du dommage.

Il est expressément convenu entre les Parties, et accepté par le Client, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

#### **ARTICLE 14 - ASSISTANCE**

Pendant la durée du Contrat, Develop'it assure un service d'assistance auprès des utilisateurs du Client, destiné à conseiller ou dépanner ce dernier en cas de problème d'utilisation ou de dysfonctionnement. Cela suppose que le Client ait fait l'effort préalable de formation suffisante au logiciel au moment de son acquisition et lors de l'arrivée de nouveaux utilisateurs.

Les conseils et renseignements fournis par le service assistance logicielle ne peuvent donc se substituer à une séance de formation, et de ce fait, l'assistance logicielle ne peut qu'être limitée dans le temps et dans son contenu. Dans cet esprit, toute demande qui ne rentrerait pas dans le cadre de ce Contrat devra faire l'objet d'une demande de formation ou de prestation qui sera proposée aux conditions commerciales en vigueur.

Les demandes d'assistance sont traitées les jours ouvrés de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (heure de France métropolitaine), jours fériés exceptés. Le Client peut contacter le service assistance par téléphone au **+33 9 51 72 26 00** (rappel sous 4h ouvrés) ou par email à [support@developit.fr](mailto:support@developit.fr). L'Editeur se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires.

Sont exclues des prestations d'assistance réalisées par Develop'it au titre du présent Contrat :

- une utilisation de l'Application hébergée non conforme à la Documentation, aux consignes d'utilisation ou à sa Destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident,...) ;
- un problème de compatibilité entre le matériel fourni par l'Editeur et tout autre matériel du Client ou défaillance de ce dernier ;
- la fourniture d'un réseau de télécommunications permettant l'accès à l'Application hébergée ;
- la réalisation, la modification d'une adaptation ou d'un développement spécifique ;
- un problème de compatibilité entre les réseaux de télécommunications et l'Application hébergée ;
- une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...) ;
- d'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

#### **ARTICLE 15 - MAINTENANCE**

Pendant la durée du Contrat, Develop'it s'engage à réaliser les améliorations sur les fonctionnalités existantes, le maintien de l'intégrité des données, les améliorations liées aux évolutions réglementaires et législatives, les rectifications des Anomalies de fonctionnement.

Pour les besoins de maintenance du système, le dispositif pourra être interrompu, en général pendant les heures non ouvrées. Les

équipes techniques du fournisseur avertiront le Client en cas d'interruption.

La maintenance règlementaire comprend les révisions ou changements de versions des logiciels induits par les évolutions légales et réglementaires et les évolutions de normes.

#### **ARTICLE 16 - FORMATION**

Pendant la durée du Contrat, Develop'it propose des prestations de formation d'utilisation du Progiciel auprès des Utilisateurs du Client. Ces prestations sont validées par le Client sur la base du Bon de commande établi suivant les tarifs et les conditions en vigueur à la date de la demande :

- Sur site sur Paris et sa petite couronne : par demi-journée (3h + forfait 1h déplacement).
- Sur site en dehors de Paris et sa petite couronne : par journée (7h + forfait 1h déplacement).
- A distance : par session (2h).

Les frais de déplacement (train ou avion en classe économique), de repas et d'hébergement (hôtel 2\*) seront facturés au Client sur présentation des justificatifs.

Toute formation annulée moins de 48h avant sa date sera facturée.

#### **ARTICLE 17 - SAUVEGARDE ET RESTAURATION**

Pendant la durée du Contrat, Develop'it assure un service de sauvegarde quotidienne de la base de données du Client et une sauvegarde hebdomadaire des documents du Client stockés à travers le Service.

Le Client peut faire appel au service d'assistance de Develop'it pour demander une restauration de sa base des données ou de ses documents à partir d'une sauvegarde existante, cette restauration sera faite en lieu et place des données courantes.

#### **ARTICLE 18 - TRAITEMENT DES DONNEES**

Les Parties conviennent que le Client en sa qualité de responsable de Traitement conserve l'entière responsabilité des Données personnelles qui sont collectées dans les bases de données et des documents stockés dont il demeure pleinement propriétaire.

Les Parties reconnaissent que Develop'it, afin d'exécuter ses obligations aux termes du présent Contrat, aura accès et traitera des données à caractère personnel fournies par le Client en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation. Le Client s'engage à alerter sans délai Develop'it en cas d'évolution des services demandés par le Client, entraînant ou risquant d'entraîner un changement de statut de Develop'it au regard de la réglementation.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le RGPD) qui est pleinement applicable aux Parties depuis le 25 mai 2018.

### 18.1 Description du Traitement

Develop'it est autorisé à traiter pour le compte du Client les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) d'hébergement des Progiciels / de mise à disposition des Progiciels en mode Service à distance.

Develop'it est autorisé à traiter pour le compte du Client les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) d'hébergement des Progiciels / de mise à disposition des Progiciels en mode Service à distance.

La nature des Traitements réalisés par Develop'it sur les données est le stockage, la consultation, l'effacement ou la destruction ainsi que le verrouillage.

Ces Traitements sont nécessaires à la fourniture des services commandés tels que décrits dans le Contrat ainsi que la fourniture des prestations de maintenance et d'assistance associées.

Les Données personnelles traitées sont celles qui sont collectées par le Client et traitées par le Progiciel hébergé et qui sont renseignées dans la Documentation du Progiciel.

Si le Client utilise le Progiciel pour traiter d'autres données ou catégories de données à caractère personnel ou pour d'autres traitements ou finalités que celles présentées, le Client le fait à ses risques et périls et Develop'it ne peut être tenu pour responsable en cas de manquement à la réglementation.

### 18.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir aux Personnes concernées l'information relative aux opérations de Traitement de Données qu'il réalise et ce, dès la collecte des Données ;
- Dans le cas où le Traitement repose sur le consentement de la Personne concernée, être en mesure de démontrer que la Personne concernée a donné son consentement au Traitement de Données la concernant et qu'elle a été informée de son droit de le retirer à tout moment ;
- Fournir à Develop'it toutes les instructions documentées par écrit relatives au Traitement des Données personnelles. Les Parties conviennent que toute demande du Client excédant ou modifiant les instructions de traitement font l'objet d'un devis séparé. Toute instruction non documentée par écrit ou non conforme à la réglementation n'est pas prise en compte.

### 18.3 Obligations de Develop'it

Develop'it s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel pour les seules finalités et dans les conditions convenues dans ce Contrat afin de fournir les services et remplir ses obligations au titre du présent Contrat.
- Traiter les données conformément aux instructions documentées du responsable de traitement. Si Develop'it considère qu'une instruction constitue une violation de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si Develop'it est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il informera

le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

- Garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent Contrat dans les conditions suivantes :
  - En ne permettant d'y accéder ou d'en avoir communication qu'aux seules personnes (y compris s'il s'agit de ses employés, ou le cas échéant de sous-traitants ou autres prestataires, en ce inclus ses propres conseils) qui justifient d'une nécessité au regard de leurs fonctions à y avoir accès ou d'en avoir communication pour les besoins de l'exécution du Contrat.
  - En prévoyant expressément dans les contrats qui lient Develop'it à celles de ces personnes qui sont ses employés, ou le cas échéant ses sous-traitants ou autres prestataires, en ce inclus ses propres conseils, des clauses de confidentialité reprenant les exigences de celles prévues à la charge de Develop'it au titre du Contrat.
- Garantir la sécurité contre les intrusions physiques dans ses locaux et les intrusions logiques, de façon à empêcher la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès par des personnes non autorisées à des Données dont Develop'it a eu communication, qu'il stocke ou, plus généralement, qu'il traite d'une quelconque manière que ce soit, pour le compte du Client.
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

### 18.4 Droit d'information des Personnes concernées

Il appartient au Client de fournir l'information aux Personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le Client indemnise pleinement Develop'it en cas de condamnation de ce dernier pour manquement à la réglementation résultant du droit d'information des Personnes concernées.

### 18.5 Notification des violations de Données à caractère personnel

Develop'it notifie par email écrit au Client toute faille de sécurité et/ou fuite de Données ayant entraîné une violation de Données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir connaissance.

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, au plus tard dans les soixante-douze (72) heures après en avoir eu connaissance.

### 18.6 Sort des données

A l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, Develop'it s'engage soit à mettre à disposition sous 2 jours ouvrés les Données personnelles au Client dans les

conditions de Réversibilité applicables soit à détruire toutes les Données personnelles.

Le renvoi s'accompagnera de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'Information de Develop'it. Une fois détruites, Develop'it justifie par écrit de la destruction.

Le Client est informé, qu'en l'absence de demande de restitution, Develop'it procède à l'effacement de l'ensemble des Données dans un délai de trois (3) mois à compter de la fin du Contrat.

### 18.7 Sous-traitance

A la date du présent Contrat, l'intégralité des prestations auxquelles est applicable ce Contrat est hébergée sur les serveurs de : AMEN SASU, Société anonyme inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 421 527 797 000 11, dont le siège social est situé au 12-14 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris - France.

Develop'it peut faire appel à un autre sous-traitant pour mener à bien des activités de Traitement spécifiques (tel que notamment l'hébergement). Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'un ou plusieurs sous-traitants. Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté cette modification.

Develop'it s'assure que les sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées et respectent l'ensemble des obligations lui incombant au titre du RGPD.

Develop'it demeure pleinement responsable à l'égard du Client de tout traitement effectué par le sous-traitant ultérieur en violation des obligations des présentes. Tout refus d'un ajout ou d'un remplacement d'un sous-traitant devra être faire l'objet d'une justification de bonne foi du Client.

En cas de refus d'un ajout ou d'un remplacement d'un sous-traitant par le Client, le Contrat pourra être résilié par le Client, cette résiliation ne pouvant être assimilée en aucun cas à une résiliation pour manquement de Develop'it.

### ARTICLE 19 - MESURES DE PROTECTION

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables :

- Les Progiciels comportent des dispositifs techniques (cookies ou autres technologies) qui notamment, lors d'une connexion Internet, permettent au Client via un web-service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative de Develop'it, d'envoyer à Develop'it des informations sur l'identification du Client (adresse IP).
- Les informations obtenues par Develop'it grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par Develop'it dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Progiciel.

### ARTICLE 20 - DISPOSITIONS DIVERSES

*Engagements des Parties* : Les Parties conviennent que la validation du Bon de commande, la conclusion et le renouvellement du

Contrat, ainsi que le paiement des redevances et/ou des factures émises, signifient que le Client a pris connaissance et a accepté les Conditions Générales en vigueur à la date de cette validation, conclusion, renouvellement ou paiement.

Le Client est informé que ces Conditions Générales sont accessibles sur le site [www.developit.fr](http://www.developit.fr) conformément aux articles 1369-1 et 1369-4 du Code civil.

Il est entendu que les présentes Conditions Générales annulent et remplacent les Conditions Générales acceptées antérieurement entre les Parties ayant le même objet et en cours d'exécution.

*Renonciation* : Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de Develop'it ayant trait à l'exécution du présent contrat et qui serait formulée plus de douze (12) mois après le fait générateur, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre de Develop'it.

*Références* : Develop'it se réserve la possibilité de faire figurer le nom et le logo du Client sur une liste de références.

### ARTICLE 21 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Contrat est régi par la loi française. Si l'une quelconque des conditions du présent Contrat est nulle au regard du droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de ce Contrat.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel est attribuée compétence territoriale, quel que soit le lieu d'utilisation du Progiciel.